



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 82432

Texte de la question

M. Franck Reynier alerte M. le ministre de l'intérieur sur la hausse du nombre de tués sur les routes pour l'année 2014, ainsi que sur les 26 mesures de lutte contre la mortalité routière présentées en janvier dernier. Cette récente augmentation du nombre de tués sur les routes constitue la première hausse depuis douze ans, et représente 116 décès de plus qu'en 2013. Actuellement les plus vulnérables face à la mortalité routière restent les piétons, les cyclistes et les cyclomotoristes. Après avoir annoncé une hausse du nombre de tués sur les routes, l'Observatoire interministériel à la sécurité routière a annoncé une hausse des délits routiers à hauteur de 17,6 % en 2014. Aussi, la route constitue la première cause de mortalité chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans et parmi les 26 mesures annoncées en janvier dernier seulement deux sont consacrées à la formation routière des jeunes apprentis conducteurs. La « modernisation accrue de l'enseignement » et la mise en place d'un module de sensibilisation sont des mesures qui restent encore trop timides. Il est essentiel de mettre en place un encadrement plus strict de l'examen du code, et cela doit passer par une surveillance accrue de l'assiduité de l'élève ainsi que par une organisation des sessions d'apprentissage en adéquation avec son emploi du temps. En ce qui concerne la pratique il faut renforcer le contrôle post examen et imposer, dans le contrat initial, un rendez-vous pédagogique tous les six mois pendant deux ans après l'obtention du permis de conduire. Enfin, la sensibilisation à la sécurité routière doit s'effectuer dès le collège au moment où les élèves passent l'examen de l'ASSR et du BSR. Par conséquent, il lui demande d'envisager la mise en place de ces propositions afin de mieux former les apprentis conducteurs et de contribuer à la diminution des risques d'accidents corporels et/ou mortels.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82432

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4700

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)